

» la foi. Son erreur a été condamnée par le saint-siège, et les
 » pontifes ont sans cesse exhorté les prélats qui la profes-
 » saient à la rejeter comme impie et sacrilège. Cependant,
 » malgré les anathèmes des papes, l'hérésie s'est propagée
 » jusqu'à nos jours dans l'Église grecque.

» Maintenant nous espérons qu'elle cessera de troubler la
 » chrétienté, et nous supplions notre magnifique empereur
 » d'ordonner au clergé de Constantinople de formuler ses
 » croyances sur l'incarnation du Verbe, afin que nous puis-
 » sions les combattre. » Les évêques de Byzance et d'Antio-
 che développèrent la proposition, et donnèrent lecture des
 actes du concile d'Éphèse en faveur de leurs conclusions.

Dans la seconde session, l'assemblée prit connaissance des
 décisions du concile de Chalcédoine, qui, selon la remarque
 des légats, étaient entièrement contraires au monothélisme.
 Dans la troisième, on reconnut pour apocryphe une épître
 de Ménas adressée au pape Vigile, et dont les hérétiques s'é-
 taient emparés, afin de prouver par l'autorité de cet ancien
 patriarche de Constantinople, qu'il n'existait réellement
 qu'une volonté en Jésus-Christ.

Dans les séances suivantes, on lut les lettres du pape Aga-
 thon; mais l'évêque d'Antioche opposa victorieusement aux
 argumentations du pontife deux volumes des passages extraits
 des Pères. Le diacre de Ravenne s'étant levé de son banc,
 s'adressa à l'empereur : « Remarquez, seigneur, que dans
 » toutes ces citations, Macaire, Étienne, son disciple, Pierre,
 » évêque de Nicomédie, et Salomon de Clanée, n'ont rap-
 » porté aucun texte qui établisse la volonté unique de la Tri-
 » nité et du Christ; ils ont même altéré ou retranché les

» passages qui condamnaient les monothélites. Nous vous
 » supplions donc de faire apporter du palais patriarcal de
 » cette ville les livres originaux, et nous montrerons à
 » l'assemblée, en collationnant les extraits produits devant
 » elle, qu'ils ont été tronqués et interpolés.

» A notre tour, nous citerons les ouvrages des Pères, et
 » nous prouverons clairement qu'ils affirment les deux vo-
 » lontés et les deux opérations du Verbe après son union hy-
 » postatique avec la nature humaine. »

Les patriarches George et Macaire demandèrent, dans la
 septième session, copie des lettres du pape Agathon, pour vé-
 rifier les textes sur lesquels il fondait ses conclusions; ensuite
 on soumit au synode deux discours attribués au pontife Vi-
 gile, et adressés à l'empereur Justinien et à l'impératrice
 Théodora; ils renfermaient ces paroles : « Nous anathéma-
 » tisons Théodore de Mopsueste, qui refuse de reconnaître
 » Jésus-Christ comme une hypostase, une personne, et exé-
 » cutant une seule opération. » Étienne, moine et prêtre de
 Rome, s'étant levé, s'écria : « Ces écrits sont une imposture;
 » car si Vigile avait enseigné l'unité de volition, et que le
 » concile l'eût approuvé, on aurait employé le terme de « une
 » opération » dans la définition du synode. »

Dans la réunion suivante, le chef du clergé de Constanti-
 nople donna également son opinion : « J'ai collationné avec les
 » ouvrages qui sont dans mes archives les décisions du pape
 » Agathon et des prélats d'Occident, et je dois dire que les
 » témoignages des Pères y sont rapportés avec une religieuse
 » exactitude. J'avoue donc hautement que je fais profession
 » de croire sans restriction tout ce qu'elles contiennent. »

L'assemblée exprima son adhésion à ces sentiments par de bruyantes acclamations. On examina ensuite la doctrine générale des hérétiques, et le concile rendit ce jugement : « Après » avoir examiné avec une profonde attention les lettres dog- » matiques de Sergius de Byzance à Cyrus d'Alexandrie, et » les réponses du pontife Honorius I^{er} à Sergius, nous déclara- » rons les avoir trouvées en contradiction avec la doctrine des » apôtres, les décrets des assemblées œcuméniques, les sentiments des Pères de l'Église, et conformes en tous points » à la fausse science professée par les hérétiques.

» Nous les condamnons donc comme étant capables de cor- » rompre les âmes des fidèles ; et, en repoussant ces dogmes » impies, nous anathématisons leurs auteurs, Sergius, Cyrus, » Pyrrhus, Paul, Pierre, Théodore, et le pontife Honorius I^{er}, comme hérétiques, impies et sacrilèges !..... »

Cette condamnation d'Honorius a été la pierre d'achoppement de l'infailibilité pontificale. Aussi les partisans de la papauté, ne pouvant nier la régularité et l'authenticité d'une sentence confirmée par la cour de Rome et rendue sous la présidence des légats du saint-siège par un synode orthodoxe, ont-ils fait leurs efforts pour établir que ce pape n'avait point erré. « En admettant même comme patente la condamnation » d'Honorius, dit l'un de ces historiens, il est toujours vrai » de dire qu'il ne fut pas l'inventeur de l'hérésie, qu'il n'en » fit point une définition, et qu'il ne la proposa jamais comme » enseignement à l'Église universelle. La gloire du siège » apostolique est spécialement dans le privilège accordé à » saint Pierre et à ses successeurs, d'agir avec une prudente » habileté qui les porte à ne rien définir dans la crainte d'é-

» mettre des décisions contraires à la foi. » En effet, c'est la tactique que les papes ont toujours employée depuis Honorius pour conserver leur orthodoxie.

Dans la quatorzième session, on découvrit que les actes du cinquième concile étaient remplis d'altérations et d'interpolations. Enfin on prononça l'anathème contre le monothélite Polychrone, qui avait eu l'impudence de proposer de justifier sa foi par la résurrection d'un mort.

Constantin, prêtre du diocèse d'Apamée, ayant voulu émettre son opinion sur la tolérance religieuse, fut accusé de manichéisme et chassé de l'assemblée.

La définition de la foi du synode fut publiée dans la dernière réunion, en présence de l'empereur et des principaux officiers de sa cour. Il fut déclaré qu'on adhéraît aux cinq conciles précédents, et l'on rapporta les symboles de Nicée et de Constantinople. Les lettres du pape Agathon furent approuvées comme étant conformes aux décisions de l'assemblée œcuménique de Chalcédoine, et à la doctrine de saint Léon et de saint Cyrille. Le mystère de l'incarnation fut expliqué par les Pères, qui démontrèrent l'existence en Jésus-Christ de deux volontés naturelles et de deux opérations ; et l'on défendit d'enseigner une autre doctrine, sous peine d'interdiction et d'excommunication pour les clercs, et d'anathème pour les laïques.

Ainsi se terminèrent les discussions du concile après dix-neuf sessions. Constantin, pour assurer l'exécution de ces décrets, rendit une ordonnance conçue en ces termes : « Celui » qui contreviendra à la présente constitution, s'il est évêque, » clerc ou moine, sera déposé ; s'il est dans les dignités, il

» en sera privé et ses biens seront confisqués; s'il est simple
 » citoyen, il sera banni de Constantinople et de toutes les
 » villes de notre empire. »

Plusieurs auteurs ecclésiastiques affirment que ce prince a mérité les honneurs de la canonisation en soutenant la foi du saint-siège, et en donnant aux prêtres orthodoxes le pouvoir d'exercer une rigueur salutaire contre les hérétiques. Ils le louent également d'avoir accordé aux légats du pontife un rescrit qui diminuait la somme que les papes payaient aux monarques grecs à l'époque des ordinations.

Quelques mois après ce triomphe, Agathon fut attaqué d'une maladie cruelle, dont il mourut le 1^{er} décembre 681. Il avait régné environ quatre années : son corps fut inhumé dans la basilique de Saint-Pierre.

Les légendaires parlent avec une grande vénération de la pureté de ses mœurs, de son humilité, de sa charité extraordinaire, et surtout de l'inestimable don des miracles dont le saint-père était doué. Ils l'appellent Agathon le Thaumaturge, et racontent que pendant une peste violente qui ravagea l'Italie, lorsqu'il était trésorier de l'épargne de Saint-Pierre, il guérit, par la simple imposition des mains, une multitude de pestiférés, et ressuscita un grand nombre de morts!

LÉON II,

CONSTANTIN,
 DIT POGONAT,
 empereur d'Orient.

82^e PAPE.

THIERRY I^{er},
 roi
 de France.

Origine de Léon. — Son éducation. — Élection du pontife. — Il reçoit les légats à leur retour de Constantinople. — Lettre de l'empereur Constantin. — Léon fait emprisonner les monothélites conduits à Rome par ordre de l'empereur. — Le pape envoie les actes du concile de Byzance aux Églises d'Espagne. — Léon anathématise son prédécesseur le pontife Honorius. — Lettre du pontife à l'empereur. — Il obtient pour son siège le droit de confirmer les élections de l'évêché de Ravenne. — Mort de Léon II.

Léon était né à Cédelle, petite ville de l'Abruzze ultérieure, dans un canton du Val-de-Sicile : son père se nommait Paul, et exerçait la profession de médecin. Destiné dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique, Léon s'occupait de la lecture des textes sacrés, et, par une application assidue, acquit une connaissance approfondie des saintes Écritures, surtout pour le siècle d'ignorance où il vivait.

Après la mort d'Agathon, le clergé, le peuple et les grands de Rome le portèrent au trône de saint Pierre, comme le seul prêtre capable de remplir dignement la chaire pontificale. Le premier usage qu'il fit de son autorité fut d'assembler un synode, afin de recevoir et d'approuver les décisions du con-